Image not found or type unknown

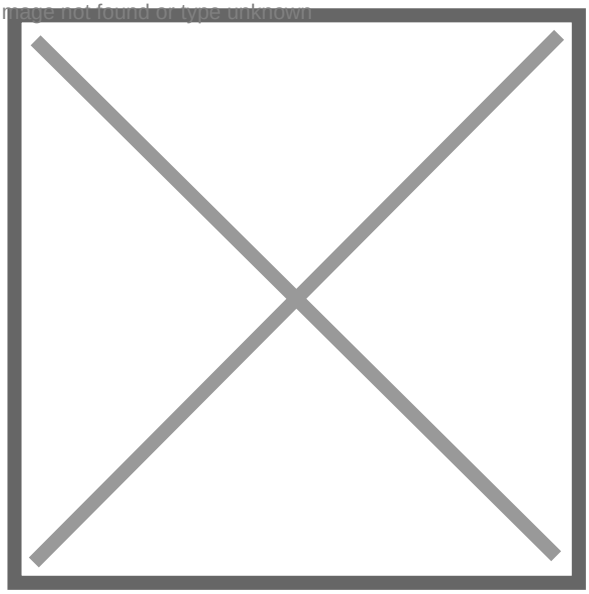

Remise en état d'un mur mitoyen

Par **JMH**, le **14/11/2008** à **15:52**

bonjour
ma maison doit être détruite suite aux dégats causés par la tornade du 3 Aout 2008 et reconstruite sur un autre emplacement
elle comporte un mur mitoyen avec le logement de mon voisin et l'assureur de ce dernier me met en demeure de lui construire un mur d'étenchéité entièrement à ma charge
dois-je en payer la totalité du fait de la mitoyenneté ?
votre aide me serait précieuse du fait de l'imminence des travaux et je vous en remercie d'avance

Par **matrixor**, le **14/11/2008** à **19:46**

Bonsoir,

Non ,car il s'agit d'un cas de force majeure! votre assureur devrait vous confirmer ce point vous avez du etre indemnisé au titre des catastrophes naturelles

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés